



Réseau Citoyen ASBL
n° entr. 742.794.326
mail : info@recit.be

Grâce-Hollogne, 29 novembre 2021

Mesdames, Messieurs,
membres de la Chambre
président.e.s de partis

Le 30 avril 2021, nous adressions un courrier aux membres de la "Commission spéciale gestion COVID-19" dont copie aux membres de la Chambre. Vous auriez donc dû recevoir ce courrier et à toutes fins utiles le lien suivant vous renvoie [vers la lettre](#).

Nous avons six mois pour préparer cette quatrième vague, mais -pour des raisons qui nous échappent- notre gouvernement a continué à confier l'exclusivité de la sortie de crise aux vaccins. Sciensano va jusqu'à écrire : *"Une personne est considérée comme totalement immunisée lorsqu'elle a été complètement vaccinée depuis 14 jours ou plus"*.

L'analyse de la gestion de la crise par notre gouvernement fédéral vous revient, mais nous retenons toutefois que le peuple est plus divisé que jamais. Monter les vaccinés contre les non-vaccinés, renier les personnes naturellement immunisées, continuer à abandonner les malades de la COVID-19 à leur sort en attendant des jours meilleurs ou l'hôpital, ... sont des injustices, parmi d'autres, auxquelles vous pouvez mettre fin.

En 2019, près de 1,3 millions de citoyens ont voté blanc et nul ou ne se sont tout simplement pas déplacés pour exprimer leur voix. Espérons que les 1,3 millions d'adultes non-vaccinés à ce jour ne s'ajoutent pas aux mécontents de 2019. Sans compter les primo votants dont une partie dénonce les inactions climatiques de nos gouvernements.

A ce sujet, après 7 ans de procédures contre les quatre autorités belges responsables du climat, l'ASBL "Affaire Climat" (66.000 citoyens) a obtenu gain de cause. Le 17 juin 2021, le tribunal de première instance de Bruxelles a condamné collectivement les autorités belges pour leur politique climatique négligente. Les juges considèrent que la politique climatique belge est si médiocre qu'elle viole le devoir légal de diligence et même les droits de l'homme. Dans les mois qui ont suivi le verdict, il n'y a pas eu le moindre indice démontrant que nos élus allaient prendre ce verdict au sérieux et le 16 novembre, l'ASBL "Affaire Climat" a fait appel.

Nul ne sait s'il faut additionner les mécontents, mais une chose est sûre : aux prochaines élections législatives ils pourraient être bien plus nombreux qu'en 2019.

Il n'est pas trop tard pour agir

Nous nous permettons de réitérer notre demande de mettre sur pied une commission qui, conjointement avec la société civile, aura pour tâche de développer une stratégie globale de lutte contre la COVID-19, voire les pandémies.

Et, surtout, nous vous demandons d'accorder une suite favorable à la pétition pour organiser une assemblée citoyenne qui proposera les questions citoyennes qui seront soumises à la consultation populaire sur les réformes institutionnelles pour l'avenir de la Belgique que vous pouvez [consulter ici](#).

Il y a deux mois, cette pétition a été déposée au Sénat. A ce jour, son contenu n'a pas été discuté en séance publique de la Commission du Renouveau démocratique et de la citoyenneté et les ordres du jour des séances des 3 et 13 décembre ne permettent pas d'envisager que cette pétition retienne l'attention de nos sénatrices et sénateurs encore cette année.

Le temps presse

Les ministres Annelies Verlinden et David Clarinval ont en charge de mener les réformes institutionnelles pour l'avenir de la Belgique. Le but est de préparer le terrain pour 2024 et les prochaines élections législatives en vue d'ouvrir certains articles de la Constitution à révision. Pour cela, il est prévu de mener une grande consultation populaire.

Envisageriez vous l'engouement de la population pour une consultation dont les grandes lignes auraient été élaborées par dix experts, dont les questions auraient été rédigées par des universitaires, dont les réponses seraient traitées par l'intelligence artificielle et dont le but serait d'orienter la politique du gouvernement fédéral autour de questions qui intéressent ses membres, plutôt que de répondre aux questions des citoyens ?

A notre avis, ce n'est pas un arrangement cosmétique de notre démocratie qui permettra de combler le fossé qui se creuse toujours plus entre le peuple et le monde politique.

Nous comprendrions bien sûr que le Sénat et la Chambre ne puissent répondre favorablement dans un aussi bref délai. Si tel était le cas, nous vous proposons la création d'un consortium d'associations spécialisées en la matière, chargé de l'organisation de l'événement, et son financement par les partis politiques soucieux de donner une place aux citoyens dans le débat politique.

Bien cordialement

Alain GLIBERT
Administrateur délégué